

PROJET PILOTE SKIJORING À LA FORÊT RÉCRÉATIVE

CODE DE CONDUITE

- 1- Les chiens sont admis sur le site uniquement pour les membres Mushers et athlètes canins du Québec (MACQ) selon la plage horaire établie par la direction de la Forêt récréative. Une carte de membre de la MACQ est obligatoire;
- 2- La pratique du skijoring est autorisée dans les sentiers de ski de fond de patin identifiés, aucun chien dans les autres sentiers : sentier de ski de fond classique, sentier glacé, fat bike, raquette, etc.;
3. Je m'inscris obligatoirement au registre en arrivant sur place et en quittant;
4. Je garde mon chien ATTACHÉ, sous surveillance et en contrôle EN TOUT TEMPS sur le site;
5. Je dois ramasser les excréments de mon chien y compris l'urine du mieux que je peux;
6. Je m'engage à utiliser un équipement adéquat et sécuritaire, tant pour moi que pour mon chien;
7. Mon chien n'est pas admis dans les locaux de la Forêt récréative;
8. Pour accéder aux sentiers, je dois emprunter le passage extérieur après avoir complété le registre et avoir acquitté les droits d'accès requis;
9. Le port de la muselière est obligatoire si mon chien représente un risque de comportement agressif;
10. Je laisse la priorité à celui qui me dépasse et je ralentis au besoin. J'évite tout dépassement à l'approche d'un skieur en sens inverse et j'attends d'avoir le champ libre;
11. Si un dépassement doit se faire auprès d'un skieur sans chien, je l'avertis calmement que je passerai à gauche. Je dois garder le contrôle de mon chien afin d'éviter un contact avec un skieur. Si nécessaire, je raccourcis mon *bungee* avec le chien le temps d'effectuer le dépassement. J'avise le skieur du nombre de personnes en sport attelé derrière moi si je ne suis pas seul;
12. Si je suis le premier arrivé sur place, j'installe l'affiche « Projet skijoring » et, si je suis le dernier à quitter, je rapporte l'affiche à l'accueil;
13. J'incite mes pairs à respecter le règlement et je **dénonce** tout comportement jugé nuisible pour la pratique des sports canins attelés;
14. Je fais tout en mon possible pour limiter les bruits lors de la préparation de mon chien avant le départ. Je laisse mon chien dans mon véhicule et je prépare mon équipement à l'avance;
15. Maximum de 4 skijoreurs par groupe. Aucune course n'est permise;

16. Mon chien doit avoir 10 mois pour une distance de moins de 2 km et 12 mois pour une plus grande distance;
17. Je dois détenir une assurance responsabilité civile personnelle.

MA PREMIÈRE SORTIE DOIT SE FAIRE EN ACCOMPAGNEMENT D'UNE PERSONNE DÉSIGNÉE QUI SERA DISPONIBLE DU CLUB SPORTS CANINS ABITIBI AFIN D'ÉVALUER SI JE SUIS EN MESURE D'AVOIR LE CONTRÔLE DE MON CHIEN, DE PRATIQUER LE SKIJORING ET DE VENIR SEUL LA PROCHAINE FOIS.

JE SUIS CONSCIENT QUE MA PRÉSENCE EST UN PRIVILÈGE ET AFIN DE LE CONSERVER, CETTE MESURE DE CONTRÔLE A ÉTÉ MISE EN PLACE.